

# Règlement du concours Makershop Pro Challenge 2017

## Article 1

Le site internet [www.makershop.fr](http://www.makershop.fr) édité par la société HAVA 3D SAS au capital de 15 000 euros dont le siège social est situé au 19 boulevard Oyon, 72100 Le Mans et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le n°798 031 605, organise du 6 mars 2017 au 5 mai 2017 un concours destiné aux utilisateurs ou futurs utilisateurs d'imprimantes 3D intitulé « Makershop Pro Challenge 2017 ».

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## Article 2

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France, utilisant ou souhaitant utiliser une ou plusieurs imprimantes 3D pour une utilisation professionnelle.

## Article 3

Les participants au concours devront envoyer par e-mail un dossier de participation complet au plus tard le **27 mars 2017 à 23h59**, à l'adresse [projets@makershop.fr](mailto:projets@makershop.fr).

Ce dossier de participation devra comporter :

- L'identité exacte du participant (nom, prénom) et le numéro de téléphone où il peut être joint. Si le participant est un professionnel proposant un dossier d'impression 3D en lien avec son activité, il devra préciser le nom de la société qui l'emploie et son secteur d'activité.

- Le présent règlement dûment complété, daté et signé à la page 3.

- Le nom de(s) catégorie(s) sélectionnée(s) parmi les choix suivants :

- Architecture
- Médical, paramédical et dentaire
- Design produit et packaging
- Éducation et recherche
- Automobile et aéronautique
- Robotique
- Industrie : autres projets

- Un dossier rédigé au format Word présentant :

**Pour les participants utilisant déjà l'impression 3D au sein de leur activité :** les raisons de l'utilisation de l'impression 3D, la plus-value apportée par l'utilisation de l'impression 3D, l'application professionnelle du projet imprimé. Le participant devra également préciser quel serait l'intérêt de l'utilisation d'une imprimante 3D Ultimaker 3 pour son projet.

**Pour les participants ne possédant pas d'imprimante 3D mais souhaitant s'équiper :** les raisons de cette volonté et la plus-value estimée de l'impression 3D, le projet pour lequel servira l'imprimante 3D et les bénéfices qu'apporterait l'imprimante Ultimaker 3 à ce projet.

- Le(s) fichier(s) STL associé(s) au projet et ne contenant pas de détail en dessous de 0,4mm.

Aucun de ces travaux ne doit provenir du Creative Commons : il s'agit de productions originales devant appartenir au participant.

Le nombre de projets envoyés par participant n'est pas limité.

Chaque participant réalisera le dossier de participation avec son propre matériel et par ses propres moyens. La société éditrice HAVA 3D SAS représentée par l'entité Makershop ne remboursera en aucun cas les coûts liés à la réalisation de ce dossier.

A partir du 27 mars 2017, l'équipe de la société éditrice HAVA 3D SAS sélectionnera 7 participants parmi les dossiers de participation reçus, c'est à dire un par catégorie. L'application en milieu professionnel de l'impression, l'intérêt et l'apport de l'impression 3D dans le projet, l'originalité et la créativité ainsi que la faisabilité et la fiabilité du projet constitueront les critères prépondérants au choix des 7 dossiers.

Les 7 participants retenus seront avertis individuellement par e-mail. Leur(s) fichier(s) STL seront imprimés sur les imprimantes Ultimaker 3, filmés et/ou photographiés, présentés et publiés sur le site Internet [www.makershop.fr](http://www.makershop.fr) avec un résumé du projet. Leurs noms seront également publiés sur le site Internet [www.makershop.fr](http://www.makershop.fr).

Les internautes choisiront leur projet favori parmi les 7 présentés en le partageant sur les réseaux sociaux via le site Internet [www.makershop.fr](http://www.makershop.fr). Le projet le plus partagé sera déclaré gagnant du concours Makershop Pro Challenge 2017 et son créateur sera averti par e-mail avant d'être annoncé sur le site [www.makershop.fr](http://www.makershop.fr) et les réseaux sociaux, la première semaine de mai 2017.

Le participant ainsi sélectionné recevra une imprimante 3D Ultimaker 3 en cadeau. Ce prix lui sera envoyé aux frais de la société éditrice HAVA 3D SAS.

#### **Article 4**

Chaque participant consent à céder gracieusement à titre non exclusif à la société éditrice HAVA 3D SAS les droits de reproduction, de présentation et d'adaptation portant sur les éléments dont il serait l'auteur.

Chaque participant déclare et garantit être titulaire des droits des documents et fichiers envoyés dans le dossier de participation et ne pas avoir conclu de contrat avec un tiers qui ferait obstacle à leur publication.

#### **Article 5**

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité par la société éditrice HAVA 3D SAS. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect des dispositions légales concernant le respect de la vie privée. Toute indication d'identité, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte ou inexacte entraînera la nullité de la participation au concours.

#### **Article 6**

La société éditrice HAVA 3D SAS ne saura être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet et/ou des réseaux de télécommunications empêchant l'accès au site [www.makershop.fr](http://www.makershop.fr) ni des dysfonctionnements techniques ou problèmes d'acheminement ou de

perte des courriers électroniques.

Il en est de même pour tout problème lié à l'installation téléphonique ou informatique des participants.

## **Article 7**

Le présent règlement est consultable gratuitement sur le site Internet [www.makershop.fr](http://www.makershop.fr).

Conformément aux dispositions de la loi sur l'informatique, les fichiers et la liberté du 6 janvier 1978, les candidats au concours disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en s'adressant à l'adresse du concours : HAVA 3D SAS, 19 boulevard Oyon 72100 Le Mans.

Fait à Le Mans, le 3 mars 2017.

## **Accord du participant**

Le participant doit recopier ci-dessous l'accord écrit suivant :

« Je soussigné(e) (nom, prénom) autorise la société HAVA 3D SAS à utiliser, modifier et/ou imprimer le fichier STL ci-joint et à photographier et présenter l'impression 3D en résultant lors de salons ou autres événements auxquels l'entité Makershop pourrait participer ».

Signature du participant, précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Date : ...../...../.....